

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Dimanche 5 juillet 2020]

Date de la convocation1<sup>er</sup> juillet 2020Date d'affichage

6 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Marie-Françoise BONELLO, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés :Absents :

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

N° 063/ 2020

**OBJET DE DELIBERATION : Election des adjoints**

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

A compter du mandat 2020-2026, cette liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
  - c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 2
  - d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 5
  - e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 26
  - f) Majorité absolue : 14
- Suffrages obtenus par liste : 26

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste qui remporte le scrutin. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1 <sup>er</sup> adjoint	Martine Souquet
2 <sup>ème</sup> adjoint	Francis Ruffel
3 <sup>ème</sup> adjoint	Christelle Hardy
4 <sup>ème</sup> adjoint	Pierre Tranier
5 <sup>ème</sup> adjoint	Dominique Hirissou

6 <sup>ème</sup> adjoint	Alain Soriano
7 <sup>ème</sup> adjoint	Marie Montels
8 <sup>ème</sup> adjoint	Eric Piludu
9 <sup>ème</sup> adjoint	Claire Villeneuve

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Fait à Gagnac le 6 juillet 2020

